



LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION POUR TOUS - SPO -

La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a créé dans son article 4 le droit pour toute personne à être **informée, conseillée et accompagnée** en matière d'orientation professionnelle.

L'exercice de ce droit s'appuie sur la mise en place du service public de l'orientation tout au long de la vie (SPO) qui « est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une **information gratuite, complète et objective** sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. » (article L.6111-3 du code du travail)

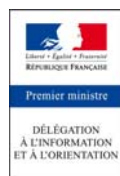
Le SPO se décline selon deux modalités :

- la mise en place d'un **service dématérialisé** « Orientation Pour Tous » composé d'un nouveau site internet www.orientation-pour-tous.fr et d'un service téléphonique (**0811 70 3939**) qui bénéficie du financement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP),
- La structuration au plan local des **services d'information et de conseil** en orientation qui passent entre eux une convention de coopération, laquelle fait l'objet d'une labellisation. Le label est délivré par le Préfet de région après consultation du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle.

La construction du Service Public de l'Orientation a été organisée dans le cadre d'une dynamique interministérielle renforcée entre :

- **le Ministère chargé de l'emploi, de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle,**
- **Le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse,**
- **Le Ministère de l'enseignement supérieur**
- **Ainsi que les établissements sous leurs tutelles.**

Elle s'organise également autour d'une association étroite avec les partenaires sociaux, les régions, et divers organismes associatifs.



Le Service Téléphonie de l'Orientation Pour Tous



La mise en place de ce numéro national constitue une étape importante de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 qui a créé le droit, pour toute personne, à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle. Ce droit s'exerce notamment par la création, sous l'autorité du Délégué à l'information et à l'orientation, d'un service téléphonique dématérialisé « Orientation pour tous ». Le téléphone constitue un moyen d'accès complémentaire au site internet. Avec le 0811 70 3939 chaque personne bénéficie de vive voix d'un accès pédagogique à des informations et conseils essentiels relatifs à son orientation professionnelle : aux formations et aux métiers. Une première étape actuelle positionne le 0811 70 3939 comme portail d'orientation. Le service devrait s'enrichir progressivement pour apporter une information plus détaillée aux appelants.

L'ouverture d' « Orientation pour tous » au public a lieu le 6 décembre via le numéro, du Lundi au Vendredi, de 9h à 17h30. Le service est gratuit, seul le coût de la communication est à la charge de l'appelant (au tarif universel, soit 6 centimes d'euro la minute).

C'est la direction de l'information légale et administrative, qui est maître d'ouvrage du « 3939 Allo Service public ».

Le fonctionnement du service

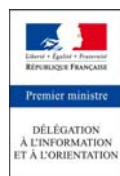
Le 0811 70 3939 est conçu, organisé et géré par l'administration. Des télé-conseillers de premier niveau accueillent le grand public (étudiants, parents, professionnels en activité, demandeurs d'emploi...), qualifient leurs appels et les orientent selon leurs besoins.

Les appels nécessitant une information ou un conseil plus approfondi en matière d'orientation scolaire et professionnelle seront transmis, sans rupture de communication ni changement tarifaire de l'appel, à un second niveau.

Celui-ci est composé des plateformes téléphoniques de l'ONISEP, du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), du Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT), ainsi que des FONGECIF Ile-de-France, Rhône-Alpes et Bretagne pour les appels relevant de ces régions et pendant une période expérimentale d'un an environ. Le 3949 de Pôle emploi est partenaire, son intégration au dispositif en tant que plate-forme de 2ème niveau sera étudiée en 2012, l'opérateur étant lui-même en cours de construction de son offre de service en matière d'Orientation professionnelle des demandeurs d'emploi.

L'expertise et le savoir-faire du 3939 *Allo Service public*, sont mis au service de l'« Orientation pour tous ».

Le service de renseignements administratif 3939 Allo Service public, confié à la direction de l'information légale et administrative (DILA) par le gouvernement, a notamment pour mission de simplifier la vie quotidienne des usagers dans le cadre de leurs démarches administratives. Son savoir-faire et son expertise uniques, associés à sa capacité de mettre en œuvre rapidement un service téléphonique fiable au service d'autres administrations, ont largement contribué à ce qu'elle soit naturellement associée au service téléphonique dématérialisé « Orientation pour tous ».



Site internet de l'orientation pour Tous



ORIENTATION POUR TOUS

Pôle information et orientation
sur les formations et les métiers

www.orientation-pour-tous.fr

un site Internet pour s'informer et s'orienter
Un site d'information gratuite, complète et

Complémentaire du service téléphonique, www.orientation-pour-tous.fr garantit à toute personne quels que soient son âge, son statut ou son lieu de résidence l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération mais également une orientation vers les structures susceptibles de lui apporter les informations et les conseils nécessaires à sa bonne orientation professionnelle et, notamment, vers les structures labellisées au sens de la loi de novembre 2009.

Un outil d'aide à l'orientation et la décision:

- plus de 2000 fiches-métiers relevant des secteurs privé et public ;
- plus de 200 000 formations initiales et continues
- plus d'un millier de Certificats de qualification professionnelle (CQP)

Un annuaire complet et efficace :

- les coordonnées des organismes d'accueil, d'information et d'orientation ayant reçu le label Orientation Pour Tous ainsi que des
- des informations pratiques sur les dispositifs, droits et démarches à connaître pour bien s'orienter dans la formation professionnelle continue

Une Base d'information actualisée en temps réel

- des actualités diffusées en continu sur les métiers, les formations et les salons,
- des synthèses d'études classées par branche professionnelle et par région, exprimées dans un langage clair et accessible au plus grand nombre,
- des vidéos et des témoignages concrets reposant sur des expériences réelles.

Un outil moderne et dynamique

- > **collaboratif et interactif**, sur lequel l'internaute accède également à :
 - son espace personnel pour classer et sauvegarder les informations trouvées ;
 - des Questions/Réponses permettant de coopérer entre internautes ;
 - une communauté et des groupes d'internautes qui échangent et s'entraident autour de centres d'intérêt communs.
- > **mobile et disponible partout**, grâce à des versions mobiles et applications Iphone, Windows mobile, BlackBerry.
- > **accessible à tous** car conçu et développé selon la norme d'accessibilité RGAA.

www.orientation-pour-tous.fr est un site fédérateur.

Centre Inffo a conçu et développé le service internet « Orientation pour tous » dans le cadre du comité de pilotage placé sous l'autorité du Délégué à l'Information et à l'orientation, en partenariat avec les principaux acteurs de l'accueil, de l'orientation et de l'information, les ministères concernés, l'Onisep, le CIDJ, Pôle emploi, les Carif Oref, les branches professionnelles, et les régions.

Orientation pour tous Pôle information et orientation sur les formations et les métiers

0811 70 39 39 L'ORIENTATION POUR TOUS

CHOOSE UN MÉTIER S'ORIENTER DANS LA FORMATION ACTUALITÉS ESPACE UTILISATEUR

WEB TV DES MÉTIERS

Agent méthode

Présentation

Autres vidéos

PLAN DE SITE

CHOOSE UN MÉTIER

- Rechercher un métier
- Découvrir les métiers en vidéo
- Les métiers vus par les professionnels
- Consulter les études sur les métiers, les rémunérations, les emplois

S'ORIENTER dans la FORMATION

- S'orienter dans ses études
- S'orienter dans la formation continue
- Accéder à la validation des acquis de l'expérience
- Rechercher une formation
- Rechercher un lieu d'insertion
- Dans ma région
- Mobilité européenne

ESPACE UTILISATEUR

- Se connecter
- Mon compte
- Mes abonnements
- Questions et réponses

ACTUALITÉS

- Actualités nationales
- Actualités régionales et départementales
- Établir la nouveauté des actualités

CONSULTEZ EN UN CLIC l'orientation pour tous

À PROPOS DU SITE

- Site multimédia
- Plan de site
- Informations légales
- Partenaires
- Accessibilité

Centre Info

Un site développé et animé par Centre Info

Orientation pour tous, un site de l'État, au Regime de droit public

Orientation pour tous Pôle information et orientation sur les formations et les métiers

0811 70 39 39 L'ORIENTATION POUR TOUS

CHOOSE UN MÉTIER S'ORIENTER DANS LA FORMATION ACTUALITÉS ESPACE UTILISATEUR

CHOOSE UN MÉTIER

Informaticien

Le développeur est un informaticien capable de créer ou de modifier un programme informatique, un programme de gestion des données de base, des logiciels ou systèmes. Il analyse les besoins des utilisateurs afin de concevoir des programmes sur mesure.

RECHERCHER

LES METIERS EN A-Z

LES METIERS PAR DOMAINE

LES METIERS PAR CENTRE D'INTERET

RECHERCHER UN MÉTIER

RECHERCHER PAR MOTS CLÉS

LES METIERS DE A A Z

LES METIERS PAR DOMAINE

LES METIERS PAR CENTRE D'INTERET

PLAN DE SITE

CHOOSE UN MÉTIER

- Rechercher un métier
- Découvrir les métiers en vidéo
- Les métiers vus par les professionnels
- Consulter les études sur les métiers, les rémunérations, les emplois

S'ORIENTER dans la FORMATION

- S'orienter dans ses études
- S'orienter dans la formation continue
- Accéder à la validation des acquis de l'expérience
- Rechercher une formation
- Rechercher un lieu d'insertion
- Dans ma région
- Mobilité européenne

ESPACE UTILISATEUR

- Se connecter
- Mon compte
- Mes abonnements
- Questions et réponses

ACTUALITÉS

- Actualités nationales
- Actualités régionales et départementales
- Établir la nouveauté des actualités

CONSULTEZ EN UN CLIC l'orientation pour tous

À PROPOS DU SITE

- Site multimédia
- Plan de site
- Informations légales
- Partenaires
- Accessibilité

Centre Info

Un site développé et animé par Centre Info

Orientation pour tous, un site de l'État, au Regime de droit public

Orientation pour tous Pôle information et orientation sur les formations et les métiers

0811 70 39 39 L'ORIENTATION POUR TOUS

CHOOSE UN MÉTIER S'ORIENTER DANS LA FORMATION ACTUALITÉS ESPACE UTILISATEUR

CHOOSE UN MÉTIER

Informaticien

Le développeur est un informaticien capable de créer ou de modifier un programme informatique, un programme de gestion des données de base, des logiciels ou systèmes. Il analyse les besoins des utilisateurs afin de concevoir des programmes sur mesure.

RECHERCHER UN MÉTIER

RECHERCHER PAR MOTS CLÉS

LES METIERS DE A A Z

LES METIERS PAR DOMAINE

LES METIERS PAR CENTRE D'INTERET

PLAN DE SITE

CHOOSE UN MÉTIER

- Rechercher un métier
- Découvrir les métiers en vidéo
- Les métiers vus par les professionnels
- Consulter les études sur les métiers, les rémunérations, les emplois

S'ORIENTER dans la FORMATION

- S'orienter dans ses études
- S'orienter dans la formation continue
- Accéder à la validation des acquis de l'expérience
- Rechercher une formation
- Rechercher un lieu d'insertion
- Dans ma région
- Mobilité européenne

ESPACE UTILISATEUR

- Se connecter
- Mon compte
- Mes abonnements
- Questions et réponses

ACTUALITÉS

- Actualités nationales
- Actualités régionales et départementales
- Établir la nouveauté des actualités

CONSULTEZ EN UN CLIC l'orientation pour tous

À PROPOS DU SITE

- Site multimédia
- Plan de site
- Informations légales
- Partenaires
- Accessibilité

Centre Info

Un site développé et animé par Centre Info

Orientation pour tous, un site de l'État, au Regime de droit public

Label Orientation Pour Tous

Les organismes reconnus comme participant au service public de l'orientation tout au long de la vie doivent permettre à toute personne, quel que soit son âge ou son statut, d'y trouver toute l'information utile et de s'y voir proposer des conseils personnalisés lui permettant de « choisir en connaissance de cause un métier, une formation ou une certification adapté à ses aspirations, à ses aptitudes et aux perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire » (Art. L.6111-5 du code du travail).

Afin que cet objectif puisse être atteint dans les meilleurs délais, le décret n° 2011-487 du 4 mai 2011 et l'arrêté interministériel du 4 mai 2011 prévoient que plusieurs organismes présents sur un même site géographique peuvent solliciter ensemble l'attribution du label.

L'objectif est double :

- en premier lieu, apporter partout dans le pays une même garantie de qualité et de lisibilité aux personnes s'adressant à ces organismes et, ce faisant, inciter le plus grand nombre à recourir davantage qu'aujourd'hui au service public d'orientation ; c'est une condition indispensable pour que la formation tout au long de la vie devienne une réalité, ce qui suppose qu'elle soit perçue comme une opportunité et non comme une contrainte ;
- en second lieu, accroître la performance à la fois de chaque organisme de façon individuelle et du service public de l'orientation dans sa globalité en favorisant les échanges d'expériences, de pratiques et les formations communes entre les acteurs professionnels de l'orientation.

Certaines collectivités territoriales ont déjà pris des initiatives allant dans ce sens sur lesquelles il convient de s'appuyer dès lors qu'elles sont conformes aux termes de l'arrêté interministériel.

Le label est attribué par le Préfet de région après consultation du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle, cadre institutionnel qui permet une coopération étroite entre l'Etat et la collectivité régionale.

A ce jour la procédure se met en place dans toutes les régions. D'ores et déjà la Cité des métiers de Marseille a été labellisée le 2 novembre dernier.



**ORIENTATION
POUR TOUS**

Pôle information et orientation
sur les formations et les métiers



Contacts presse

Service Public de l'Orientation :

Délégation à l'Information et à l'Orientation

Michael Miguères – chargé de communication –
m.migueres-dio@premier-ministre.gouv.fr – 01.55.55.49.88

Cabinet de Nadine Morano

Aline Poulain – Conseillère communication presse :
Aline.poulain@formation.gouv.fr

Pour des questions techniques sur le service téléphonique 0811 70 3939 :

Direction de l'Information légale et administrative (DILA)

Nathalie Merle - Attachée de presse
nathalie.merle@dila.gouv.fr - Tél. 01 40 15 70 20

Pour des questions techniques sur le site internet www.orientation-pour-tous.fr :

Centre-Inffo

Françoise Salvetti – Chargée de communication
f.salvetti@centre-inffo.fr - 01 55 93 92 27

